Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026
18 h 30

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

4.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 19 octobre 2026, à 19 h.

5 ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES.

5.1 Rapports des responsables de comités.

5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2026 et des projections budgétaires de l'exercice en cours de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.

6 SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE.

6.1 Rapports des responsables de comités.

7 RÉSEAU ARTÉRIEL.

7.1 Rapports des responsables de comités.

7.2 Autorisation de paiement - Heures de vacances - Mme Rachel Charland.

8 COMMUNICATION, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE.

8.1 Rapports des responsables de comités.

8.2 Adoption de la politique de gestion et de développement des collections de la bibliothèque municipale # AG-060-2026.

8.3 Modification de l'horaire de la bibliothèque, du commis de bibliothèque et responsable de la bibliothèque - 2027.

Note : Projet du 13 novembre 2026 avant son approbation et sujet à changements.
Ce document n'a aucune valeur juridique. Vous pouvez télécharger l'ordre du jour publié avant chaque séance. Toutefois, notez que des modifications peuvent y être apportées durant la séance. Seul, le procès-verbal des séances confirme les décisions du conseil. /ajb

ORDRE DU JOUR

9 CORRESPONDANCE.

10 AFFAIRES NOUVELLES.

11 PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES.

12 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

Anne-Julie Bergeron, greffière

Note : Projet du 13 novembre 2026 avant son approbation et sujet à changements.
Ce document n'a aucune valeur juridique. Vous pouvez télécharger l'ordre du jour publié avant chaque séance. Toutefois, notez que des modifications peuvent y être apportées durant la séance. Seul, le procès-verbal des séances confirme les décisions du conseil. /ajb